

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Septembre 2014, s'est réuni en séance publique le JEUDI 9 OCTOBRE 2014 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,  
M. DEGREMONT, M. CONTANT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE Adjoints,  
M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,  
M. PONSARD, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme TORTRAT,  
M. PANIER, Conseillers Municipaux*

**Absent :** /

**Pouvoirs :** de Mme LECOQ à Mme TORTRAT

**Secrétaire de séance :** M. MOSSER

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 40, la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. MOSSER secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le procès verbal de la séance du 26 Aout 2014 est approuvé à l'unanimité.

**1.- MODIFICATION D'HORAIRE CONCERNANT LE PERSONNEL DES TAP :**

M. Degremont présente un tableau qui précise les petits ajustements horaires nécessaires à 3 agents qui s'occupent des TAP.

Le Conseil Municipal, **autorise à l'unanimité**, M. le Maire à ajuster les horaires concernant le personnel pour les TAP.

**2.- MODIFICATION A LA CONVENTION CONCERNANT L'ACTIVITE « DANSE » (TAP) :**

M. Degremont explique qu'il n'est pas possible de rester sous convention comme voté lors du précédent conseil municipal et que cette convention sera transformée en CDD d'une durée d'un an au tarif proposé par les grilles de la fonction publique.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à remplacer la convention par un contrat à durée déterminée d'une durée de un an pour 1 heure par semaine.

**3.- MODIFICATION A LA CONVENTION CONCERNANT L'ACTIVITE « ANGLAIS » (TAP) :**

Idem point n°2

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à remplacer la convention par un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an pour 2 heures par semaine.

**4.- CHANGEMENT HORAIRE D'UNE AGENT D'ENTRETIEN (MENAGE ECOLE) :**

M. Degremont explique l'aménagement horaire de l'agent d'entretien qui s'occupe du ménage de l'école, celle-ci aura 3 heures en plus par semaine pendant les semaines scolaires, en conséquence des TAP, son nombre d'heures annuelles ne change pas.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** l'aménagement du temps de travail de l'agent d'entretien.

## **5.- REGLEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL « GOUVERNAUD »**

Suite à la demande de Mme Tortrat, il est apparu souhaitable et démocratique d'accorder aux listes composant le conseil municipal un espace d'expression dans le bulletin municipal, bien que cela ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants (art. L 2121-27-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le règlement intérieur du bulletin municipal, qui a été approuvé en commission "communication", et qui précise les modalités d'application pratique de cette mesure.

## **6.- PROJET DE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE CONCHES ET GUERMANTES**

M. Degrémont informe que le Syndicat Intercommunal SIVOM et la commune de Gouvernes souhaitent formaliser un accord pour les activités du temps extra-scolaire des petites vacances scolaires pour les enfants de Gouvernes afin qu'ils puissent fréquenter l'accueil de loisirs sans hébergement. La commune de Gouvernes participe à hauteur de 4.95 € pour une demi-journée, reste à la charge des parents 13.75€. Pour une journée complète, la commune participe à hauteur de 6.25€, reste à la charge des parents 19.75€.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le projet de convention avec le SIVOM de Conches et Guermantes.

## **7.- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GUERMANTES CONCERNANT LE DENEIGEMENT DE L'AVENUE DES DEUX-CHATEAUX**

Cette convention permettra un meilleur rendement et un meilleur service aux habitants, et évitera d'envoyer nos agents techniques en dehors du centre de Gouvernes.

M. le Maire précise que nous n'avons pas l'équipement adéquat en cas de forte neige, et rappelle qu'il y a des routes prioritaires à déneiger et que le déneigement des trottoirs est sous la responsabilité des particuliers.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le projet de convention tripartite avec la commune de Guermantes et la société Jean Lefebvre sur le déneigement de l'Avenue des Deux-Châteaux à Gouvernes.

## **8.- DISSOLUTION DU SIERSEL**

La commune est responsable en cas d'accident si il n'y a pas de contrat d'entretien de l'éclairage public, d'où la nécessité d'assurer la continuité des contrats d'entretien, ce qui n'est pas assuré en cas de dissolution du syndicat pour fin décembre 2014. M. le Maire propose d'attendre pour dissoudre le SIERSEL qu'un contrat soit signé.

Le Conseil Municipal **émet un avis défavorable** à la dissolution du SIERSEL pour la date du 31 décembre 2014 telle que proposée, **avec 3 abstentions (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier) et 12 pour.**

## **9.- NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE DANS CHAQUE COMMUNE**

Il s'agit de nommer un correspondant privilégié à la demande de la préfecture pour les questions relatives à la défense.

Le Conseil Municipal **nomme** M. Luc VAN HILLE, Conseiller Municipal correspondant de la défense pour la commune de Gouvernes, **avec 3 abstentions (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier) et 12 pour.**

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### SDESM convention Rue Victor Hugo

Présentation du projet de convention avec le SDESM pour l'enfouissement des réseaux (électricité, télécommunications, éclairage public) Rue Victor Hugo, en raison du mauvais état et de la vétusté des câbles aériens. Le SDESM accepte de nous considérer en commune rurale ce qui, avec les restrictions budgétaires risque de ne pas durer, il est donc nécessaire d'entreprendre ces travaux au plus tôt afin de bénéficier des subventions dans les meilleures conditions. Les travaux se dérouleraient en fin 2015 et 2016 sur deux exercices budgétaires. La délibération sera proposée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### CAMG débit numérique :

Distribution d'un document de la CAMG expliquant que Gouvernes n'est pas prioritaire pour la montée en débit (MED) compte tenu de l'état actuel du service. La commune bénéficiera, par la CAMG et le syndicat « Seine et Marne numérique » de la fibre optique et accès au très haut débit (FTTH) d'ici 2022.

Attribution d'un logement sous convention d'occupation précaire avec astreinte :

Le logement de fonction situé au-dessus de la bibliothèque sera attribué à un de nos agents techniques, la redevance d'occupation sera inférieure à un loyer mais liée à l'existence du poste et à la mise en place d'astreintes.

Projet concernant le terrain situé aux abords de la D217 bis :

Après l'expulsion prononcée par le Tribunal, il faut évacuer les déchets et clôturer le terrain rapidement. Bonne collaboration avec le frère de la propriétaire et accord de vendre le terrain à la mairie. Benne de la société SALLES installée depuis le 8 octobre 2014.

Projet de schéma régional des intercommunalités :

Dans une communauté regroupée de près de 400 000 habitants, les petites communes n'auraient plus aucune représentativité. En ce qui concerne Marne et Gondoire, il est prévu par le Préfet de Région le regroupement de 5 communautés d'agglomération. M. Degrémont présente des cartes et le calendrier du projet avec arrêt définitif au 1<sup>er</sup> juillet 2015, Marne et Gondoire délibèrera lundi 13 octobre pour demander une dérogation à la loi MAPTAM, il est souhaitable que chaque commune délibère avant le 4 décembre.

Séance levée à 22 heures 55.

Fait en Mairie, le 15 octobre 2014  
Le Maire,  
Jean TASSIN